

# ESPACE LUDIQUE en MILIEU SCOLAIRE

## Quelques conseils à l'attention des directeurs d'écoles élémentaires et maternelles

**Le rappel des différentes étapes de la mise en œuvre du dispositif n'a aucun caractère normatif. Les éléments qui suivent constituent une suggestion de procédure plus ouverte que contraignante.**

### 1. POUR OUVRIR UN ESPACE LUDIQUE

- Informer du projet l'IEJ de circonscription
- Identifier le lieu (salle de classe, lieu fermant à clé, espace ouvert équipé d'une armoire mobile fermant à clé)
- Faire adhérer l'équipe au projet en présentant les objectifs.

L'espace ludique en milieu scolaire est un lieu dédié au jeu à l'intérieur de l'école, accessible à l'enfant sur la base du volontariat, pendant le temps périscolaire et les récréations.

C'est un outil efficace pour

- aménager les rythmes et l'espace scolaires
- offrir une détente qui défatigue
- pacifier comportements et tensions
- se sentir mieux à l'école
- remobiliser les enfants au travail

### 2. CONCERTATION AVEC LA MUNICIPALITÉ

- Soumettre, en relation avec l'IEJ, le projet au maire de la commune ou à l'adjoint compétent
  - Présenter un dossier comportant les documents d'information
  - Proposer éventuellement la visite d'un espace ludique ouvert dans la région
  - Étudier le financement en fonction des types de budgets existants pour l'achat de la combinaison spécifique de jouets (environ 1 200 € Hors Taxes pour la combinaison spécifique aux écoles élémentaires et 1 000 € HT pour les maternelles)
  - Demander un devis auprès d'un grossiste, passer commande, réceptionner et vérifier la livraison
  - Signer la convention entre représentants de la collectivité et de l'Éducation nationale (DASEN, IEJ ou directeur d'école)
- L'encadrement est assuré par le personnel en place, dépendant de l'Éducation nationale et/ou de la municipalité.



### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE

- Déballer les jouets, consolider les boîtes de jeux avec du film plastique transparent, photocopier les règles
- Regrouper les jouets par type (les cageots en plastique par exemple, sont pratiques pour l'organisation et le transport)
- Ranger l'ensemble dans un meuble réservé à cet effet
- Disposer tables et chaises en îlots, éventuellement des dalles libres au sol (moquette ou lino), pour pouvoir jouer par terre
- Identifier l'espace ludique sur la porte.



### 4. PRESENTATION DE L'ESPACE LUDIQUE AUX ÉLÈVES

- Présenter les heures d'ouverture et les modalités d'organisation propres à l'école  
Temps périscolaires : espace accessible aux élèves toutes classes confondues.  
Récréation : organisation possible par roulement de classes
- Expliciter les règles de base : • respecter l'autre • prendre soin des jouets • les ranger en fin de séance pour pouvoir les retrouver • rien ne doit disparaître, sinon on ne peut plus jouer • laisser les constructions en l'état, chaque enfant pouvant les enrichir à son tour, etc.



### 5. PERSONNEL ENCADRANT

L'encadrement ne nécessite aucune formation particulière, si ce n'est la bienveillance et les qualités requises pour surveiller des enfants.

Rôle de l'encadrant :

- garantir la paix sociale tout en acceptant le bruit de la vie qui fait partie intégrante du jeu
- respecter la combinaison spécifique des jeux qui permet les résultats, sans ajout ou retrait d'aucune sorte
- répondre aux demandes de l'enfant en respectant son autonomie
- permettre le libre choix des jouets par l'enfant, ce qui est un principe majeur.

En aucun cas on n'impose un jouet, ni on n'organise les jeux, ce qui n'exclut pas d'encourager un enfant à constater la diversité des jouets pour qu'il fasse un autre choix, notamment s'il convoite un jouet déjà en mains.

### 6. GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT

- Observer de temps en temps les enfants et l'encadrant dans l'espace ludique et rappeler la procédure si besoin est.